

dans le vote que d'aucuns, sûrs qu'ils perdrait de toute façon, ont alors accordé à René Lévesque. Je ne veux pas en exagérer l'importance, mais je suis certain qu'il y a là un facteur à considérer.

Aucun gouvernement ne peut fonctionner avec efficacité sans le consentement de la majorité de la population et sans une bonne assise dans la population. Je crois que cette règle s'applique à presque tous les pays du monde, quelle que soit leur constitution. A une époque où les communications sont instantanées, l'emploi systématique de la terreur est irréalisable, sauf peut-être dans certains petits Etats isolés encore à l'abri de la force croissante et immense de l'opinion mondiale. Nous recusons les méthodes répressives des régimes totalitaires de l'Union soviétique ou de la Chine, et leurs idées et objectifs politiques, mais nous devons reconnaître que cela agréé suffisamment aux peuples chinois et russes pour qu'ils gardent à leurs postes leurs dirigeants, que leur consentement soit manifeste ou tacite.

Dans les sociétés libres et ouvertes comme la nôtre, il faut plus que le consentement général et un appui moyen pour porter un gouvernement au pouvoir et l'y maintenir. Il faut convaincre suffisamment de gens de la bonne foi et de la compétence du chef politique et de son parti pour lui donner la majorité à la Chambre des Communes, ou tout au moins plus de sièges qu'aux autres. Une fois que le chef s'est acquis la confiance de la Chambre des communes, il conclut en fait un contrat en vue de gouverner le pays pour quatre ans environ, à condition de conserver la confiance de cette Chambre.

C'est ainsi, du moins, que cela se passait autrefois. Un chef et son parti obtenaient un contrat de quatre ans, dont les conditions exigeaient que le gouvernement administre avec sagesse et intelligence et que l'électorat le laisse faire, à moins, bien entendu, que quelque chose d'épouvantable ne se produisît.

La réalité est toute autre dans notre société actuelle. Depuis quelque temps déjà nous traversons une période difficile et souvent déconcertante où nous cherchons à mettre au point une nouvelle forme de contrat entre le gouvernement et les gouvernés. Je crois qu'il y a deux raisons principales à cela. Tout d'abord, l'explosion des communications a donné naissance à un électorat qui accède immédiatement et facilement à plus d'information au sujet des affaires publiques que personne ne peut en absorber. Deuxièmement, on constate, au Canada comme ailleurs, une amertume croissante envers la nouvelle société inaugurée par la révolution technique.